

SAMEDI 8 ET DIMANCHE 9 MAI
2021

Tour OCCITANIE DU GÉVAUDAN

© G. S. A. - 06 71 98 92 87 - Impression : G. S. A. - 04 66 31 49 03



2 COURSES

COUPE DES NATIONS JUNIORS FEMMES
COUPE DE FRANCE HOMMES N3



Cœur de Lozère
Communauté de communes



HYPER U



ORCHESTRA
MODE ENFANT - MATERNITÉ - PUBERCULTURE



pagès



LES VOUTES
RESTAURANT PIZZERIA TRAITEUR
www.les-voutes.com





Tour OCCITANIE
DU GÉVAUDAN

Programme Coupe de France hommes

Samedi 8 mai 2021

De 17h à 18h : Accueil des équipes, remise des documents officiels, contrôle des licences

18h15 : Réunion des directeurs sportifs - Tour du Gévaudan - Occitanie - Coupe de France Hommes -

Dimanche 9 mai 2021

12h30 : Signature des coureurs

13h : Départ Tour du Gévaudan Occitanie - Coupe de France -

16h : Arrivée

16h30 : Protocole

Programme Coupe des Nations juniors femmes

Samedi 8 mai 2021

De 9h à 10h30 : Accueil des équipes, remise des documents officiels, contrôle des licences.

10h45 : Réunion des directeurs sportifs - Tour du Gévaudan - Coupe des Nations juniors femmes, à la Salle polyvalente de Saint-Etienne du Valdonnez.

11h30 : Repas officiels et suiveurs

12h30 : Signature des coureurs

13h : Départ -Tour du Gévaudan Occitanie - Coupe des Nations juniors femmes - 1^{ère} étape - 70 kms

15h30 : Arrivée

15h45 : Protocole

Dimanche 9 mai 2021

Départ Mende - Le Foirail

8h30 : Repas officiels et suiveurs

9h : Signature des coureurs

9h30 : Tour du Gévaudan Occitanie - Coupe des Nations juniors femmes - 2^{ème} étape - 65 kms

12h : Arrivée

12h15 : Protocole

Nouveau
ŠKODA MENDE



CENTRE
AUTO
LOZERE

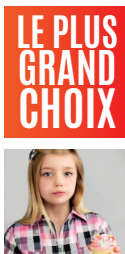
CAUSSE D'AUGE - MENDE
TÉL. 04 66 65 19 14

ORCHESTRA[®]

MODE ENFANT • MATERNITÉ • PUÉRICULTEUR



**MODE
ENFANT
0-14 ANS**



**LE PLUS
GRAND
CHOIX**

HALLE DE RAMILLES

CENTRE COMMERCIAL CŒUR LOZÈRE
MENDE (GALERIE HYPER U)

400m² - Ouvert du lundi au vendredi de 10h à 19h
et le samedi de 9h30 à 19h

bébé 9

puériculture, mobilier, textile, cadeaux

www.bebe9.com

Liste de Naissance
(consultable sur internet)

Livraison Gratuite
à domicile*

Paiement en
plusieurs fois

Paiement
à distance



**Puériculture
Mobilier
Textile
Cadeaux**

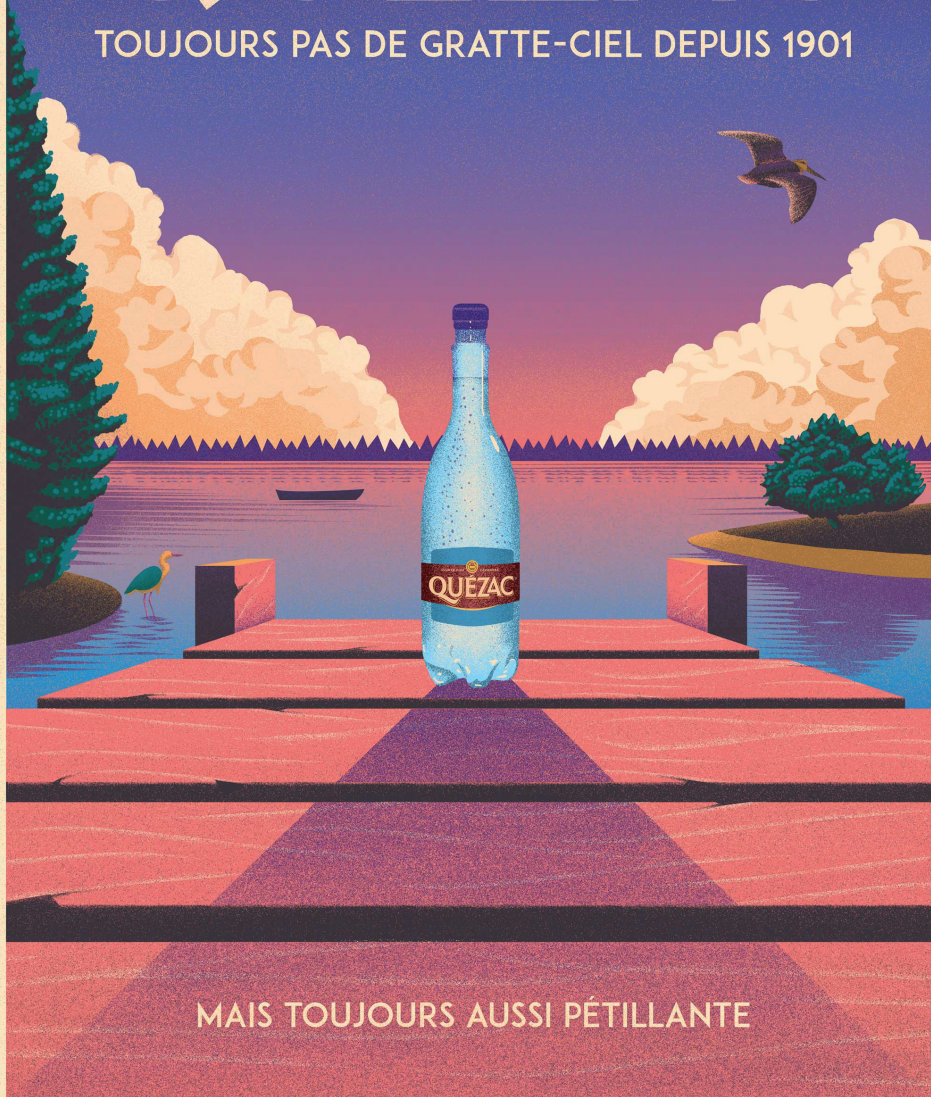
Du Lundi au Vendredi
10h - 19h
Le Samedi 9h30 - 19h

**Centre commercial
coeur Lozère
Mende**
Tél. 04 66 45 61 50

L'EAU VRAIE DE LOZÈRE

QUÉZAC

TOUJOURS PAS DE GRATTE-CIEL DEPUIS 1901



MAIS TOUJOURS AUSSI PÉTILLANTE

fbi
GROUPE

xerox

Authorized Solution
Provider

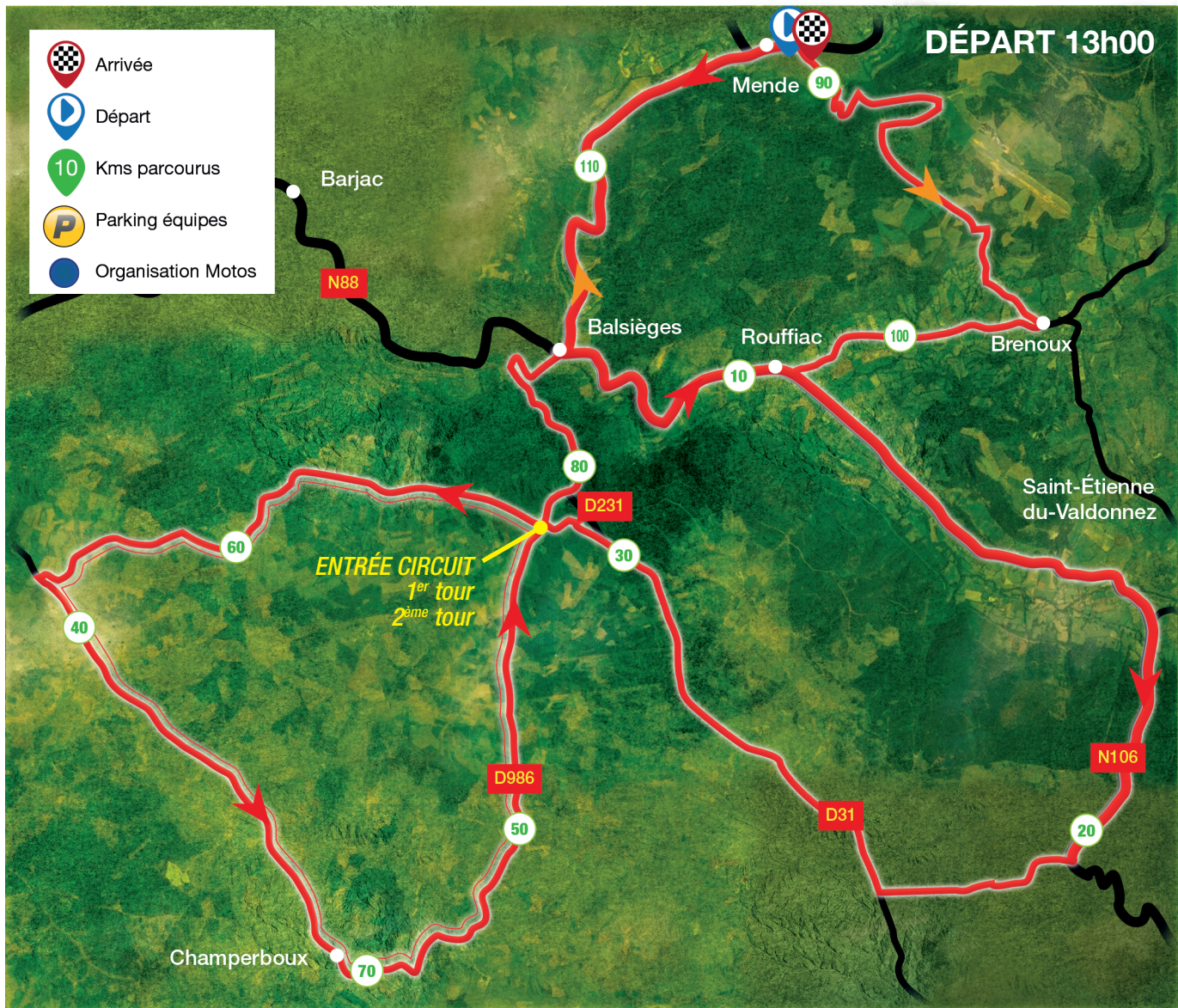
Gold

Magasin de
Matériel de reprographie

0810 209 609

**2 Avenue Georges Clemenceau
48000 MENDE**

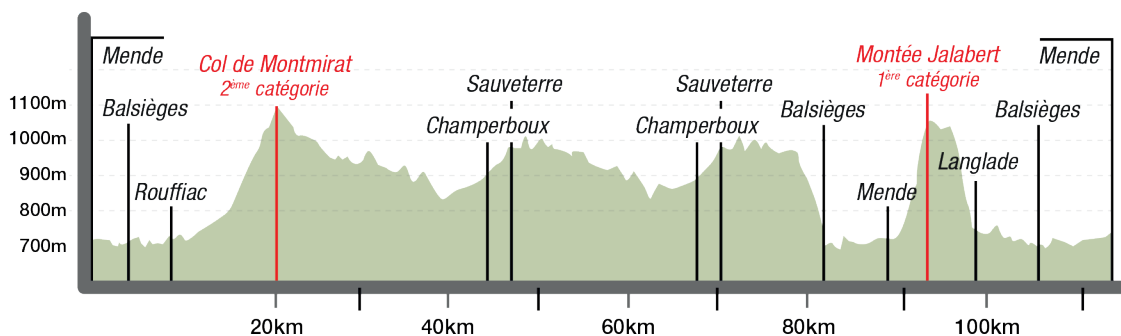
3	0		Mende - Place du Foirail - DÉPART fictif - Alt. 720m	13h00	13h00
		N88	Boulevard du Soubeyran puis Boulevard Lucien Arnault		
		N88	Avenue Foch puis Avenue des Gorges du Tarn		
113	0	N88	DÉPART RÉEL - Sortie de Mende	13h10	13h10
108	5	N88	Balsièges - Alt. 687m	13h17	13h17
107	6	N106	Carrefour N88/N106 suivre N106	13h19	13h19
103	10	N106	Rouffiac	13h25	13h25
93	20	N106	Col de Montmirat - Alt. 1070m - 2^{ème} catégorie	13h41	13h40
		D35	Carrefour N106/D35 suivre village Montmirat		
90	23	D31	Carrefour D35/D31 suivre D31 Balsièges	13h46	13h44
83	30	D31	Carrefour D31 - D31 Suivre Tour du Choizal	13h57	13h55
82	31	D31	Carrefour D31/D986 suivre D31 Chanac • Entrée 1 ^{er} tour	13h58	13h56
74	39	D44	Carrefour D31/D44 suivre D44 Champerboux	14h11	14h08
68	45	D44	Champerboux	14h21	14h17
67	47	D986	Carrefour D44/D996 suivre D986 Balsièges	14h24	14h20
66	48	D986	Sauveterre	14h25	14h22
59	54	D31	Carrefour D986/D31 suivre D31 Tour du Choizal • Entrée 2 ^{ème} tour	14h35	14h31
51	62	D44	Carrefour D31/D44 suivre D44 Champerboux	14h47	14h43
44	69	D44	Champerboux	14h58	14h53
42	71	D986	Carrefour D44/D996 suivre D986 Balsièges	15h02	14h56
41	72	D986	Sauveterre	15h03	14h58
33	82	D986	Balsièges	15h19	15h13
31	83	N106	Carrefour D986/N106 suivre N106	15h21	15h14
		N88	Carrefour N106/N88 suivre N88		
25	88	N88	Entrée de Mende	15h28	15h22
		N88	Avenue des Gorges du Tarn		
		N88	Avenue Foch		
		N88	Boulevard Henri Bourillon		
24	89	N88	Passage sur la ligne - Alt. 720m	15h30	15h23
23	90		Rue des écoles	15h32	15h25
20	93	D25	Sommet de la Croix Neuve - Montée Jalabert 1^{ère} catégorie - Alt. 1056m	15h36	15h29
		D25	Descente sinueuse		
15	98	D25	Langlade - Alt. 755m	15h44	15h37
		D25/D41	Carrefour D25/D41 suivre D41 Saint-Bauzile		
11	102	D41/N106	Rouffiac - Carrefour D41/N106 suivre N106	15h51	15h43
7	106	N106/N88	Balsièges - Carrefour N106/N88 suivre N88	15h57	15h49
2	111	N88	Mende Entrée	16h05	15h56
		N88	Avenue des Gorges du Tarn		
1	112	N88	Avenue Foch	16h06	15h58
			Boulevard Henri Bourillon		
0	113	N88	ARRIVÉE	16h08	15h59



INFORMATIONS :

- **Contrôle médical**
Espace Evénement - Mende
- **Permanence commissaires**
Espace Evénement - Mende
- **Salle de presse**
Espace Evénement - Mende
- **Centre hospitalier de Mende**
Avenue du 8 mai 1945
48000 MENDE
Tél. 04 66 49 49 49

- **DÉPART FICTIF**
Place du Foirail - Mende
- **ARRIVÉE**
Boulevard du Soubeyran - Mende



Règlement Tour du Gévaudan Occitanie

Coupe de France Hommes

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE Tour du Gévaudan Occitanie 2021

ARTICLE 1. ORGANISATION

Le Tour du Gévaudan Occitanie - coupe de France hommes de N3 - est organisé par Lozère Sport Organisation sous les règlements de la Fédération Française de Cyclisme. Elle se dispute le 9 mai 2021.

ARTICLE 2. TYPE DE L'ÉPREUVE

La Coupe de France des Clubs est réservée aux équipes labellisées en Nationale ainsi qu'aux structures citées ci-dessous (liste communiquée en début de saison) Un coureur de 1ère catégorie appartenant à une équipe continentale ou continentale pro étrangère au titre d'un club de Nationale ne pourra pas participer aux épreuves de Coupe de France.

WILDS CARDS : Les organisateurs retenus en Coupe de France N2 et N3 auront la possibilité d'inviter des équipes, sur la base de 3 Wilds Cards maximum. Dans ce cas*, l'organisateur devra obtenir l'autorisation de la Commission Nationale Route après lui avoir fait connaître l'identité des équipes 15 jours avant l'épreuve au plus tard. La Commission Nationale Route dispose d'un délai de 8 jours (après la réception de la demande) pour transmettre la réponse positive ou négative. Les équipes concernées ne pourront pas être d'un niveau supérieur à l'épreuve.

***CAS DES ÉQUIPES PARTICIPANTES - DANS LA LIMITE DE 3 STRUCTURES MAXIMUM** : Sélection départementale ou régionale (ne faisant pas appel à des coureurs appartenant à des structures de niveau supérieur). Equipe mixte (ne faisant pas appel à des coureurs appartenant à des structures de niveau supérieur ou des clubs appartenant à une entente déjà constituée).

ARTICLE 3. COMPOSITION DES ÉQUIPES

Les équipes participant aux épreuves de la Coupe de France de N3 sont composées de 5 à 6 coureurs de 1ère ou 2ème catégorie sans restriction d'âge. Un coureur intégrant le club après le 1er mars 2021, date de délivrance de la licence, de la double appartenance ou de l'attestation d'appartenance, ne pourra pas participer aux épreuves de la Coupe de France des Clubs N1 / N2 / N3. Toute infraction entraînera la mise hors course de l'équipe pour l'épreuve considérée et la suppression des points acquis par tous les coureurs de l'équipe. Les points ainsi perdus ne pourront en aucun cas être attribués à d'autres coureurs. Toute participation avec une équipe incomplète, entraînera systématiquement une pénalité de 15 points par coureur absent. Une équipe incomplète est par définition, une équipe présente sur la ligne de départ de chaque épreuve, à moins de 6 coureurs pour les N1/N2 et moins de 5 coureurs pour les N3. Tous les coureurs devront signer la feuille d'émargement et prendre le départ de l'épreuve. Toutefois, à moins de 4 coureurs pour les N1 / N2 / N3, l'équipe se verra refuser le départ ainsi qu'une pénalité en points infligée de la manière suivante : 6 coureurs x 15 points, soit 90 points. L'équipe N3 se présentant à 5 coureurs au départ ne sera pas pénalisée en points.

ARTICLE 4. PERMANENCE

Une permanence de départ se tiendra le samedi 8 mai 2021 entre 17h00 et 18h00 à l'espace événements à Mende - Place du Foirail
La réunion des directeurs sportifs, organisée suivant le règlement FFC article 1.2.087, en présence des membres du Collège des Commissaires, est fixée à 18h15 et aura lieu à l'espace Evènements le samedi 8 mai 2021. La signature de la feuille de départ se fera à partir de 12h00 au podium protocolaire le dimanche 9 mai 2021.

ARTICLE 5. RADIO - TOUR

Les informations courses seront émises sur la fréquence 157.550 Mhz. Les radios seront à récupérer à la permanence le samedi 8 mai 2021 à partir

RÈGLEMENT DE LA COUPE DE FRANCE

Les épreuves se dérouleront selon les règlements de la Fédération Française de Cyclisme (FFC). Ils sont consultables sur le site Internet de la FFC (www.ffc.fr), tout comme le règlement particulier de la Coupe de France N1/N2/N3

ENGAGEMENTS PROCÉDURE

Pour répondre aux besoins des organisateurs dans la publication des listes d'engagés et pour la promotion des clubs « National », les clubs participants à chaque manche de Coupe de France devront s'engager OBLIGATOIREMENT par internet (outil Cicle Web) au plus tard à J -6 avant le début de l'épreuve. Cela concerne la liste des 6 titulaires et des 3 remplaçants maximum.

Les modifications de la liste des engagés (titulaires et remplaçants) pourront intervenir jusqu'à J-3 avant le début de l'épreuve avec l'outil CICLE WEB.

Par principe, tout coureur non inscrit sur la liste des titulaires et / ou des remplaçants, ne pourra prendre part à l'épreuve.

Tous les cas particuliers (et notamment les chutes / blessures entre la date de réalisation des engagements et le déroulement de l'épreuve), se situant en dehors de la liste des engagés des 6 titulaires et des 3 remplaçants), seront traités par le président de jury de l'épreuve en accord avec la FFC. Ces cas particuliers devront obligatoirement faire l'objet d'une présentation d'un certificat médical dûment signé.

En début d'année, en fonction des noms des clubs engagés, des sigles de trois lettres seront attribués à chaque structure. Ces sigles seront publiés et repris dans l'édition des résultats conformément au nom d'affiliation du club réalisé au début de la saison.

Sur ce sujet qui a déjà occasionné de nombreux échanges, la FFC invite les clubs à saisir les titulaires / remplaçants sur les Coupes de France en premier lieu. Les remplaçants pourront être engagés sur d'autres épreuves (contrairement aux titulaires qui seront bloqués). Si un changement de statut (remplaçant qui passe par titulaire) devait être envisagé, un échange entre le club / la FFC (avec le président de jury) et STS informatique présent sur les épreuves devra avoir lieu en amont de l'épreuve.

Un engagement en tant que titulaire sur une épreuve bloque tout engagement suivant qu'il soit titulaire ou remplaçant. Afin d'éviter les blocages, les positionnements sur les listes titulaires et remplaçants pour la coupe de France devront se faire en priorité par rapport aux autres épreuves. Les remplaçants sur la coupe de France pourront être ensuite positionnés sur d'autres épreuves en tant que titulaire. En cas de changement de statut sur l'épreuve de la Coupe de France (remplaçant qui devient titulaire), une information doit être envoyée au minimum 48h avant le début de l'épreuve par le club vers la FFC, pour initier un échange entre le club, la FFC, le président de jury désigné et STS informatique. Le déblocage du coureur concerné devra s'effectuer manuellement.

de 18h00 - Espace évènements à Mende. Les radios seront à rendre le dimanche après l'arrivée.

ARTICLE 6. ENCADREMENT ET DEPANNAGE

L'encadrement sportif de chaque équipe devra être assuré par un directeur sportif titulaire d'un BF3 route ou d'un diplôme entraîneur club expert.

En l'absence des diplômés ci-dessus, la position de l'équipe concernée pour assurer son dépannage à l'échelon course, sera déterminée soit dans le second tirage au sort, soit dans le 4ème tirage au sort (cf. article 10 du règlement de la coupe de France). Tout stagiaire en formation professionnelle pourra encadrer au même titre qu'un titulaire du dit diplôme sur présentation d'une attestation du DTN à sa demande. L'ordre des voitures pour le dépannage sera défini lors de la réunion des Directeurs Sportifs.

ARTICLE 7. INCIDENTS DANS LES DERNIERS KILOMETRES

Conformément à l'article 2.6.027 du règlement FFC, les dispositions relatives aux incidents de course dans les derniers kilomètres ne sont pas applicables à l'épreuve.

ARTICLE 8. MODALITES DE RAVITAILLEMENT

Le ravitaillement s'effectuera à compter du km 50 (sortie de Sauveterre), jusqu'au km 93 (montée Jalabert) Ce point pourra être modifié à la convenance du Jury des commissaires, en accord avec l'organisation.

ARTICLE 9. DELAIS D'ARRIVEE

Tout compétiteur arrivant dans un délai dépassant 8% du temps du vainqueur n'est plus retenu au classement. Le délai peut être augmenté en cas de circonstances exceptionnelles par le Collège des Commissaires, en consultation avec l'organisateur. Tout compétiteur isolé, pointé à plus de 10 minutes du peloton principal doit s'arrêter et quitter la course.

ARTICLE 10. PÉNALITÉS

Le coureur faisant l'objet d'une mesure disciplinaire avec la mise hors course ou le déclassement, pour une infraction au règlement se verra retirer les points qu'il aura acquis dans l'épreuve considérée. Toute infraction aux règlements FFC et UCI, relatifs à la lutte contre le dopage, entraînera la suppression des points acquis par le coureur lors de sa période de suspension. Les points ainsi perdus par le coureur sanctionné, ne pourront en aucun cas, être attribués à un autre coureur.

ARTICLE 11.

DOTATIONS ET REMISE DE PRIX N1 / N2 / N3

La FFC réalisera 3 trophées remis aux trois premières équipes, issus du classement général par équipes de chaque niveau. Ces trophées seront remis sur les finales des Coupes de France de chaque niveau ou sur un autre moment festif réunissant les clubs concernés. Cet aspect sera validé dans le courant de l'année 2021.

ARTICLE 12. CLASSEMENTS

Les classements suivants seront établis sur la base de la photo-finish :
TOUR DU GEVAUDAN OCCITANIE

- Classement «Scratch» de l'épreuve
- Classement «Espoir» (19 / 22 ans) de l'épreuve
- Classement «Grimpeur» de l'épreuve. En cas d'égalité, le dernier classement sera prépondérant. Le classement du meilleur grimpeur s'obtient par l'addition des points attribués selon le barème suivant :
 - Côte première catégorie 10 pts - 6 pts - 4 pts - 3 pts - 2 pts - 1 pt.
 - Côte deuxième catégorie 7 pts - 5 pts - 3 pts - 1 pt.

Classement Coupe de France N3

Le barème des points et les modalités de classements sont consultables sur le règlement de la coupe de France N1/N2/N3. Pour le Tour du Gévaudan

Occitanie, le classement du meilleur grimpeur attribuera 5 points sur le classement de la coupe de France pour le coureur ayant remporté ce classement annexe.

ARTICLE 13. PRIX DE L'EPREUVE

Les prix suivants sont attribués :

Le total général des prix distribués à l'occasion de cette épreuve est de 1220€/20

ARTICLE 14. PROTOCOLE

Les compétiteurs suivants doivent se présenter au protocole :

Les trois premiers du classement «scratch» de l'épreuve / le premier du classement «Meilleur grimpeur» / le premier «Espoir» de l'épreuve / la première équipe N3 du Classement général «Scratch» de la Coupe de France hommes N3 2021 / l'équipe N3 vainqueur du Classement par équipe de L'épreuve.

ARTICLE 15. ANTIDOPAGE

Le règlement antidopage de la FFC s'applique intégralement à la présente épreuve. Le contrôle antidopage a lieu à l'espace évènements à Mende - Place du Foirail.

ARTICLE 16. SECURITE

L'épreuve se déroulera sous le régime de circulation «d'usage exclusif temporaire de la chaussée», validée par la Préfecture de la Lozère.

ARTICLE 17. DEVELOPPEMENT DURABLE

L'organisation rappelle à l'ensemble des participants (coureurs, directeurs sportifs, accompagnateurs) l'engagement pris dans le cadre de l'écoresponsabilité. Il en va de la responsabilité de chacun dans ses attitudes avant, pendant et après l'épreuve, afin de veiller à ne pas jeter des papiers, emballages ou tout autre détrit en dehors des emplacements prévus à cet effet.

ARTICLE 18.

PROTOCOLE CLIMATIQUE ET PROTOCOLE SANITAIRE

Conformément à l'article 2.2.29 bis relatif au protocole climatique, sur les épreuves de Coupes de France référencées à l'article 2 du présent règlement, un groupe composé du Président de Jury, de l'organisateur, d'un représentant de la CN Route, d'un Directeur Sportif et d'un coureur sera constitué pour prendre les décisions sportives afin d'adapter l'épreuve au regard des conditions climatiques. La décision d'activer le groupe est prise par le Président de Jury de l'épreuve. Compte tenu de la pandémie mondiale liée au Covid-19 et d'éventuels variants, les dispositions relatives à ces manches de Coupe de France pourraient être aménagées pour tenir compte des directives gouvernementales ou locales (préfecture, mairie). A cet effet, la FFC communiquera dans les meilleurs délais, par voie électronique, aux équipes et organisateurs concernant les aménagements proposés.

BRIT HOTEL
MARVEJOLS

**Hôtel
Restaurant
Séminaires**

marvejols@brithotel.fr **Tél. 04 66 44 20 23**
<http://hotel-marvejols.brithotel.fr>



NATIONS' CUP JUNIOR WOMEN

A parcourir Parcours

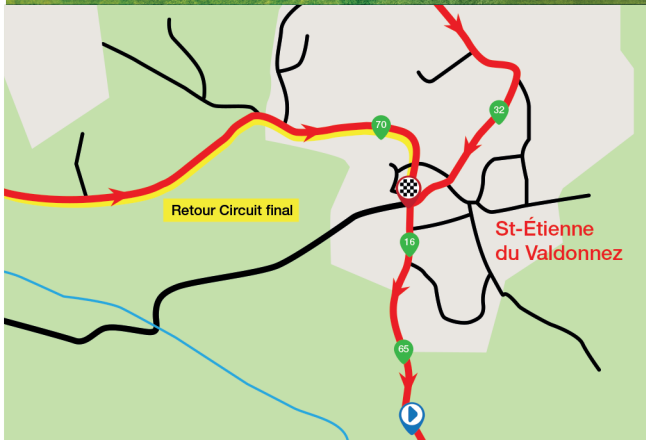
Samedi 8 mai • Étape 1

33km/h

36km/h

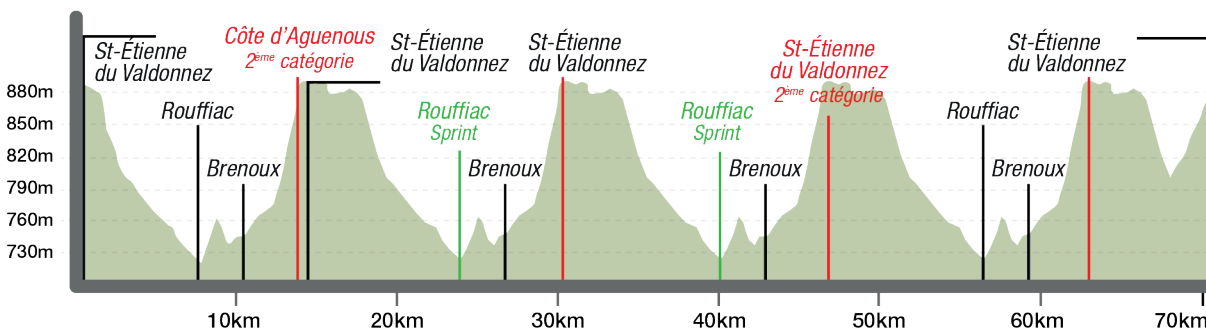
2	0	DÉPART fictif - St-Étienne du Valdonnez	13h00	13h00
		Passage étroit		
70	0	DÉPART RÉEL	13h05	13h05
69	1	Sortie St-Étienne du Valdonnez - Le pont rouge	13h06	13h06
		Carrefour D25/N106 suivre N106		
63	7	Rouffiac - Alt. 716m	13h17	13h16
		Carrefour N106/D25 suivre D25		
59	11	Brenoux - Alt. 757m	13h25	13h23
58	12	Carrefour D41/D25 suivre D25	13h26	13h25
56	14	Côte d'Agueuous - Alt. 888m - 2 ^{ème} catégorie	13h30	13h28
55	15	St-Etienne du Valdonnez - Passage étroit	13h32	13h30
54	16	Passage sur la ligne - Alt. 870m	13h34	13h31
		Le pont rouge		
52	18	Carrefour D25/N106 suivre N106	13h37	13h35
46	24	Rouffiac - Alt. 716m	13h48	13h45
		Carrefour N106/D25 suivre D25		
42	28	Brenoux - Alt. 757m	13h56	13h51
41	29	Carrefour D41/D25 suivre D25	13h58	13h53
39	31	Côte d'Agueuous - Alt. 888m	14h01	13h56
38	32	St-Etienne du Valdonnez - Passage étroit	14h03	13h58
		Le pont rouge		
37	33	Passage sur la ligne - Alt. 870m	14h05	14h00
36	34	Carrefour D25/N106 suivre N106	14h07	14h01
30	40	Rouffiac - Alt. 716m	14h18	14h11
		Carrefour N106/D25 suivre D25		
26	44	Brenoux - Alt. 757m	14h25	14h18
25	45	Carrefour D41/D25 suivre D25	14h27	14h20
23	47	Côte d'Agueuous - Alt. 888m - 2 ^{ème} catégorie	14h31	14h23
22	48	St-Etienne du Valdonnez - Passage étroit	14h32	14h25
21	49	Passage sur la ligne - Alt. 870m	14h34	14h26
20	50	Le pont rouge	14h36	14h28
		Carrefour D25/N106 suivre N106		
13	57	Rouffiac - Alt. 716m	14h49	14h40
		Carrefour N106/D25 suivre D25	14h54	14h45
10	60	Brenoux - Alt. 757m		
9	61	Carrefour D41/D25 suivre D25	14h56	14h46
7	63	Côte d'Agueuous - Alt. 888m	15h00	14h50
6	64	St-Etienne du Valdonnez - Passage étroit	15h02	14h51
5	65	Passage sur la ligne (entrée circuit final)	15h04	14h53
2	68	Carrefour D25/N106 suivre N106	15h09	14h58
		Carrefour N106/D125 suivre D125		
0	70	ARRIVÉE - St-Étienne du Valdonnez	15h13	15h01

DÉPART 13h00



INFORMATIONS :

- **Contrôle médical**
Mairie de St-Étienne du Valdonnez
- **Permanence commissaires**
Salle polyvalente de St-Étienne du Valdonnez
- **Salle de presse**
Mairie de St-Étienne du Valdonnez
- **Centre hospitalier de Mende**
Avenue du 8 mai 1945
48000 MENDE
Tél. 04 66 49 49 49
- **DÉPART FICTIF**
Salle polyvalente
St-Étienne du Valdonnez
- **ARRIVÉE**
Place du village - St-Étienne du Valdonnez





NATIONS' CUP JUNIOR WOMEN

A parcourir Parcours

Dimanche 9 mai • Étape 2

33km/h

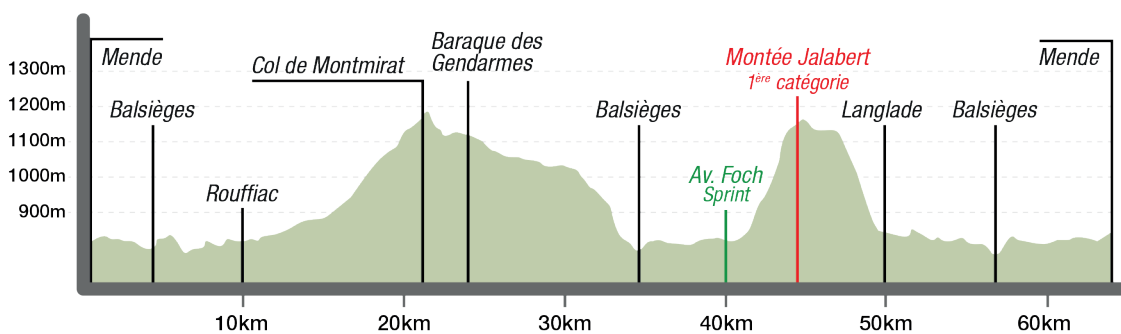
36km/h

	0		Mende - Place du Foirail - DÉPART fictif - Alt. 720m	9h00	9h00
		N88	Boulevard du Soubeyran		
	1	N88	Boulevard Lucien Arnault		
		N88	Avenue Foch		
	3	N88	Avenue des Gorges du Tarn		
65	0	N88	DÉPART RÉEL - Sortie de Mende	9h05	9h05
60	5	N88	Balsièges - Alt. 687m	9h13	9h13
59	6	N106	Carrefour N88/N106 suivre N106	9h14	9h15
55	10	N106	Rouffiac	9h23	9h21
45	20	N106	Col de Montmirat - Alt. 1070m - 1^{ère} catégorie	9h41	9h38
			Carrefour N106/D suivre village Montmirat		
42	23	D31	Carrefour D35/D31 suivre D31 Balsièges	9h47	9h43
41	24	D31	Barraque des Gendarmes	9h48	9h45
34	31	D986	Carrefour D31/D986 suivre D986	10h01	9h56
			Descente rapide		
30	35	N106	Carrefour D986/N106 suivre N106	10h09	10h03
			Balsièges - Alt. 687m		
29	36	N88	Carrefour N106/N88 suivre N88	10h10	10h05
25	40	N88	Entrée de Mende	10h28	10h11
		N88	Avenue des Gorges du Tarn		
		N88	Avenue Foch - Sprint		
		N88	Boulevard Henri Bourrillon		
23	42	N88	Passage sur la ligne - Alt. 720m	10h31	10h25
			Rue des écoles	10h37	10h30
20	45	D25	Sommet de la Croix Neuve - Montée Jalabert 1^{ère} catégorie - Alt. 1056m	10h46	10h38
		D25	Descente sinueuse		
15	50	D25	Langlade - Alt. 755m	10h52	10h43
		D25/D41	Carrefour D25/D41 suivre D41 Saint-Bauzile		
12	53	D41/N106	Rouffiac - Carrefour D41/N106 suivre N106	10h59	10h50
8	57	N106/N88	Balsièges - Carrefour N106/N88 suivre N88	11h10	11h00
2	63	N88	Mende Entrée	11h12	11h01
1	64	N88	Avenue des Gorges du Tarn		
		N88	Avenue Foch		
			Boulevard Henri Bourrillon		
0	65	N88	ARRIVÉE	11h14	11h03



INFORMATIONS :

- **Contrôle médical**
Espace Evénement - Mende
 - **Permanence commissaires**
Espace Evénement - Mende
 - **Salle de presse**
Espace Evénement - Mende
 - **Centre hospitalier de Mende**
Avenue du 8 mai 1945
48000 MENDE
Tél. 04 66 49 49 49
- **DÉPART FICTIF**
Place du Foirail - Mende
 - **ARRIVÉE**
Boulevard du Soubeyran - Mende



Règlement véhicules

Lozère Sport Organisation s'engage à respecter et à faire appliquer le règlement type de l'Union Cycliste Internationale pour les épreuves par étapes - coupe des nations juniors femme - classe 2.

En tant que responsable de l'organisation, je demande à chaque :

- Officiel, Directeur sportif, Coureur, Partenaire, Pilote auto / moto, d'observer et de respecter le Code de la route.

Sportivement, Benoît MALAVAL

• Voitures officielles et Presse

Les véhicules officiels et les véhicules Presse rouleront à droite de la route. Les feux de croisement devront être allumés. Les prescriptions du Code de la Route devront être rigoureusement respectées.

• Motos

Les motos devront :

Eviter de gêner les coureurs en se tenant devant ou derrière eux (distance 100 mètres). Ne pas rouler à leur hauteur. Doubler le peloton le plus rapidement possible en vous signalant aux coureurs.

- Directeurs sportifs

- Les voitures des directeurs sportifs rouleront sur le côté droit de la route.

L'ordre des voitures des équipes dans la course sera fixé par l'article 2.14.059

• Rappel

Aucune personne étrangère à la course ne pourra prendre place dans un véhicule suiveur. Tous les véhicules officiels seront munis d'un autocollant d'accréditation.

Les pilotes devront être licenciés à la FFC.

Déclaration d'accident Tous les accidents devront être obligatoirement signalés à Benoît Malaval.(06 85 31 85 17)

Il convient de relever le lieu, les causes exactes, et les témoins de l'accident. Si l'accident a été causé par un coureur, ne pas oublier de relever le dossard du coureur.

• Consignes véhicules Organisation

Les pilotes sont responsables de leur véhicule. Pendant la durée de l'épreuve ils seront les seuls conducteurs du véhicule.

• Carburant : Total - Avenue Foch

• Lavage véhicule : Station de lavage Avenue du 11 Novembre
Le dimanche en fin de course, les conducteurs ramèneront leur véhicule au garage GALA /GGA - (Avenue du 11 Novembre à Mende)

• Assurances

Pendant les horaires de course tous les véhicules utilisés pour l'organisation seront assurés par le cabinet d'assurance GRAS SAVOYE - (assureur fédéral). Au cours des périodes hors course, les véhicules privés seront sous la responsabilité de l'assurance personnelle du conducteur.

Tous conducteurs évoluant sur l'épreuve.

- Attestent avoir pris connaissance du règlement de l'épreuve

- Être possesseur d'une licence à la FFC 2021

- Être titulaire du permis de conduire et ne pas être sous le coup d'une suspension.

Règlement Tour du Gévaudan Occitanie

Coupe des Nations femmes

ARTICLE 1. ORGANISATION

Le Tour Cycliste International du Gévaudan Occitanie est organisé par Lozère Sport Organisation (LSO) et se disputera le 8 et 9 mai 2021 sous les règlements de l'Union Cycliste Internationale.

ARTICLE 2. TYPE D'ÉPREUVE

La Coupe des Nations Femmes Juniors UCI est réservée aux coureurs de la catégorie femmes juniors. L'épreuve est inscrite au calendrier International UCI (Classe WJ Nation cup).

Lors d'une épreuve par étapes coupe des nations juniors femmes, il est attribué des points aux 20 premiers coureurs du classement général final suivant le barème ci-après :

Place Femmes Juniors

1 / 30 - 2 / 25 - 3 / 20 - 4 / 17 - 5 / 16 - 6 / 15 - 7 / 14 - 8 / 13 - 9 / 12 - 10 / 11 - 11 / 10 - 12 / 9 - 13 / 8 - 14 / 7 - 15 / 6 - 16 / 5 - 17 / 4 - 18 / 3 - 19 / 2 - 20 / 1

A chaque étape il est attribué des points aux six premiers coureurs du classement suivant le barème ci-après :

Place Femmes Juniors

1 / 6 - 2 / 5 - 3 / 4 - 4 / 3 - 5 / 2 - 6 / 1

ARTICLE 3. PARTICIPATION

Les épreuves de la Coupe des Nations Femmes Juniors UCI sont ouvertes aux équipes nationales (une équipe maximum par nation), aux équipes mixtes et aux équipes régionales et de club.

Les bulletins d'engagements doivent parvenir avant le 1^{er} avril 2021 à l'adresse suivante :

Lozère Sport Organisation, Benoît Malaval, Route du Moulin Bas 48000 Saint-Etienne du Valdonnez - France

ARTICLE 4. PERMANENCE

La permanence de départ se tiendra le samedi 8 mai 2021 à partir de 9h à la salle polyvalente de Saint-Étienne du Valdonnez et fermera à 11h45. La réunion des directeurs sportifs sera organisée suivant l'article 1.2.087 du règlement UCI en présence des membres du Jury des commissaires. Elle est fixée le samedi 8 mai 2021 à 10h45 - à l'Espace Evènements à MENDE

ARTICLE 5. RADIO-TOUR VITTA ASSISTANCE

Les informations courses seront émises sur la fréquence 157.550 Mhz. Les radios seront à récupérer à la permanence le samedi 8 mai 2021 à partir de 9h - 10h30 à la salle polyvalente de Saint-Étienne du Valdonnez.

Les radios seront à rendre le dimanche après l'arrivée - Espace évènements.

ARTICLE 6. ASSISTANCE TECHNIQUE NEUTRE

Le service d'assistance technique neutre est assuré par VITTA Assistance avec 3 véhicules.

ARTICLE 7. MODALITÉS DE RAVITAILLEMENT

Des zones de ravitaillement sont prévues Le peloton traversera des zones sensibles naturelles que nous vous remercions de respecter.

ARTICLE 8. ARRIVÉE AU SOMMET

Les articles 2.6.027 et 2.6.028 ne sont pas applicables en cas d'arrivée au sommet. Il n'y aura pas d'arrivée au sommet sur l'édition 2021.

ARTICLE 9. CLASSEMENTS - BONIFICATIONS - REPORTS

Il ne sera pas prévu de bonifications sur les sprints intermédiaires ni à l'arrivée.

ARTICLE 10. DELAIS D'ARRIVÉE

Tout coureur arrivant dans un délai dépassant 15 % du temps du vainqueur n'est plus retenu au classement. En cas exceptionnels uniquement, imprévisibles et de force majeure, le collège des commissaires peut prolonger les délais d'arrivée après consultation de l'organisateur.

ARTICLE 11. COMPORTEMENT RESPONSABLE

Les participants (suiveurs et compétitrices) s'abstiendront de jeter sur la voie publique tout objet ou déchet lors des étapes du Tour du Gévaudan Occitanie par respect des sites Natura 2000 et des sites protégés classés au Patrimoine de l'Unesco. De même seront proscrits et sanctionnés conformément au règlement U.C.I., tout comportement portant atteinte à l'image du cyclisme et de l'épreuve.

Dans le cadre du respect de l'environnement des containers seront installés sur les zones départ / arrivée. Des zones vertes avec collecte des déchets seront également mise en place à proximité des zones de ravitaillement. Toyota partenaire automobile fournira principalement des véhicules peu polluants (hybrides).

ARTICLE 12. CLASSEMENTS

Classement général individuel HYPER U

Il sera déterminé par l'addition des temps des deux étapes compte tenu des éventuelles pénalités en temps.

En cas d'égalité en temps, il sera fait appel à l'addition des places obtenues à chaque étape et en dernier ressort, à la place obtenue dans la dernière étape disputée.

Pour bénéficier des prix du classement général individuel, toute concurrente doit avoir accompli la totalité de l'épreuve dans les délais

Classement du meilleur jeune QUEZAC

Le classement du meilleur jeune est réservé aux coureurs nés après le 1er janvier 2004.

Il sera déterminé par l'addition des temps des deux étapes compte tenu des éventuelles pénalités en temps.

En cas d'égalité en temps, il sera fait appel à l'addition des places obtenues à chaque étape et en dernier ressort, à la place obtenue dans la dernière étape disputée.

Pour remporter le classement du meilleur Jeune, toute concurrente doit avoir accompli la totalité de l'épreuve dans les délais réglementaires.

Classement individuel du meilleur grimpeur

Le classement du meilleur grimpeur s'obtient par l'addition des points attribués selon le barème suivant :

Côte première catégorie 10 pts - 6 pts - 4 pts - 3 pts - 2 pts - 1 pt.

En cas d'égalité au classement général individuel de la montagne, il est fait application des critères suivants, jusqu'à ce qu'il y ait départage.

1. Nbre de premières places dans les côtes de 1ère catégorie.
2. Nbre de premières places dans les côtes de 2ème catégorie.
3. En cas de nouvelle égalité, c'est le classement général individuel au temps qui permettra de départager les concurrentes.

Pour remporter le classement général individuel du meilleur grimpeur, toute concurrente doit avoir accompli la totalité de l'épreuve dans les délais réglementaires.

Classement individuel par points

Un classement par points est établi par l'addition des points obtenus lors des sprints intermédiaires et des arrivées.

Chaque sprint intermédiaire attribuera : 10 pts - 6 pts - 4 pts - 2 pts

Chaque arrivée attribuera : 10 pts - 6 pts - 4 pts - 2 pts

En cas d'égalité au classement général individuel aux points, il est fait application des critères suivants, jusqu'à ce qu'il y ait départage.

1. Nombre de victoires d'étapes
2. Nombre de victoires dans les sprints intermédiaires comptant pour le classement
3. Classement général individuel au temps

Pour remporter le classement individuel par points, toute concurrente doit avoir accompli la totalité de l'épreuve dans les délais réglementaires

Classement par équipe

Pour les épreuves par étapes, la nation leader du classement de la Coupe des Nations Femmes Juniors UCI devra se présenter au podium du départ de chaque étape et au podium d'arrivée pour la cérémonie protocolaire de la dernière étape. L'UCI attribue un signe distinctif aux coureurs de la nation leader du classement de la Coupe des Nations Femmes Juniors UCI, que les coureurs devront porter lors des cérémonies protocolaires selon les directives de l'UCI. L'UCI attribue un trophée à la nation victorieuse du classement final de la Coupe des Nations Femmes Juniors UCI

ARTICLE 13. PRIX

Grille des prix des étapes 910/20

Grille des prix Classement Général (en €) 366/20

Montant total des Prix 2186€

RANKING / CLASSEMENT	NCUP		
	PROLOGUE	HALF-STAGE DEMI-ETAPE	STAGE ETAPE
1 ST / 1 ^{ER}	100€	100€	175€
2 ND / 2 ^{EME}	75€	75€	100€
3 RD / 3 ^{EME}	50€	50€	75€
4 TH / 4 ^{EME}	40€	40€	60€
5 TH TO 10 TH / 5 ^{EME} AU 10 ^{EME}	30€	30€	50€
11 TH TO 20 TH / 11 ^{EME} AU 20 ^{EME}	20€	20€	20€
TOTAL	645€	645€	910€

ARTICLE 14. CONTRÔLE MÉDICAL

La réglementation de l'Union Cycliste Internationale en accord avec la législation antidopage française s'applique intégralement à la présente épreuve.

Le lieu du contrôle médical est le suivant :

A Saint Etienne du Valdonnez - Mairie

A Mende - ESPACE EVENEMENTS - Le Foirail

Un fléchage sera mis en place par l'organisation de la ligne d'arrivée jusqu'au lieu de contrôle.

ARTICLE 15. CÉRÉMONIE PROTOCOLAIRE

Conformément à l'article 1.2.112 du règlement UCI, les coureurs suivants doivent se présenter au protocole sur le podium. (15 minutes après l'arrivée du premier coureur)

A l'issue de chaque étape

- Le vainqueur de l'étape du jour ;
- Le leader du classement général individuel au temps ;
- Les leaders des classements annexes (classements par points et meilleur grimpeur)

A l'issue de la dernière étape

- Le vainqueur de l'étape du jour ;
- Les vainqueurs des classements annexes (y-compris classement par équipes) ;

- Les trois premiers coureurs au classement général individuel au temps ;
- Les leaders de la coupe des nations juniors femmes

ARTICLE 16. PENALITES

Le fait d'être engagé implique que chaque coureur a pris connaissance du présent règlement et qu'il en accepte toutes les clauses. Le déroulement sportif de la course est placé sous l'autorité du président du jury et des commissaires délégués en application des règlements généraux de l'Union Cycliste Internationale. Le barème de pénalités de l'UCI est le seul applicable

ARTICLE 17. SERVICE MÉDICAL

L'épreuve disposera d'un service médical assurant gratuitement les soins en course et, le cas échéant, le transfert vers un établissement hospitalier. En revanche, les coureurs et les accompagnateurs d'une équipe doivent être assurés pour tous les frais médicaux (également rapatriement qui pourraient leur être dispensés en dehors de la course).

ARTICLE 18.

Tous points non repris dans ce règlement seront régis par la réglementation de l'Union Cycliste Internationale.

ARTICLE 19. PASSAGES A NIVEAUX

Il sera appliqué l'article du règlement UCI

ARTICLE 20. ORDRE DES VOITURES

L'ordre des voitures des équipes dans la course sera fixé par l'article 2.14.059



**Ambulance
CASTAN**



**TAXI
AMBULANCE
VSL**

04 66 31 19 01

24h/24 h - 7 j / 7j

**St Germain du Teil
Chanac
Bourges sur Colagne**

TRANSPORT-LOULoup.COM



**LES
SPÉCIALISTES
DU TRANSPORT
DE BAGAGES**

**06.89.34.57.18
contact.louloup@gmail.com**



SISMIC®
PERSONALISED ACTIVE WEAR

VÊTEMENT CYCLISTE PERSONNALISÉ
www.sismic.es

Stéphane ROGER • 07 82 85 46 99



**DEMEAGEMENTS
ROSSIGNOL**

**48130
Aumont d'Aubrac**

tél.: 04.66.31.18.43

SAS **PAGÈS** **GRUPE picoty**
Énergies gagnautes



FILOUL - GASOIL - GNR
Autres CARBURANTS & COMBUSTIBLES

3 AGENCES

CAMPUS 48 - MARVEJOLS - 04 66 32 01 25
FILOUL 48 - SAINT-CHÉLY D'APCHER - 04 66 44 75 30
MENDE CARBURANTS - MENDE - 04 66 65 14 45

ORGANIGRAMME

Coupe des Nations Femmes

Président du jury
Philippe LAMBERT
Commissaire 1
Joël ALIES
Commissaire 2
Jérôme MADEDDU
Juge à l'arrivée
Anthony MARCOUX
Chronométrateur 1
Cédric GARAIX
Commissaire moto 1
Mauricette PASCAL
Commissaire moto 2
Eric BERTHET

Coupe de France Hommes N3

Président du jury
Joël ALIES
Commissaire 1
Gilles JALADE
Commissaire 2
Didier ROUSSET
Juge à l'arrivée
Anthony MARCOUX
Chronométrateur 1
?
Commissaire moto 1
Mauricette PASCAL
Commissaire moto 2
Jérôme MADEDDU

- **Ambulances :**
CASTAN Ambulances
- **Podium protocolaire/Portique :**
Portix
- **Informatique et photos finish :**
stsport.fr
- **Radio Tour :**
Daniel MARCOUX
- **Ardoisier :**
Patrick BOULET
- **Logistique départ :**
Emmanuel TUZET
Thierry GRASSET
Michel DAUDÉ
Didier CREISSELS
- **Logistique arrivée :**
Michel JOUANEN
Jean-François GIRARD
- **Fléchage :**
Benoit MALAVAL
- **Logistique :**
Jacques DURAND GSLSE
- **Dépannage neutre & Radios transmissions :**
VITTA Assistance
- **Moto Info VITTA Assistance :**
Alain COLOMBANI
- **Fournisseurs Officiels des véhicules :**
TOYOTA - GALA
- **Responsable Pilotes MOTOS :**
André MOLINIER - Mobysud
- **Sécurité :**
Gendarmerie Nationale
Police Nationale
Services de l'Equipement de la Lozère
SAMU48/ Sapeurs Pompiers
Conseil Départemental LOZERE

DIRECTION GÉNÉRALE

Commissariat général

Thierry GRASSET (07 81 65 65 70)
Benoît MALAVAL (06 85 31 85 17)
Jean-François GIRARD (06 82 05 95 00)

ORGANISATION

- **Permanence :**
Sébastien VOORDECKER
Daniel MARCOUX
- **Voiture information course :**
Jacky BROS
Alain BRUEL
- **Speakers/Animation :**
Nicolas LOTH
- **Service médical :**
Olivier PAUL (Docteur)
Grégory MYKOLOW (Infirmier)
Thierry CATALANO (Infirmier moto)

PALMARES Femmes 2020 : COSTON Morgane - CHAMBÉRY CYCLISME
PALMARES Hommes Juniors 2020 : VADIC Baptiste - CREUSE OXYGENE

RESTAURANT PIZZERIA TRAITEUR
LES VOUTES

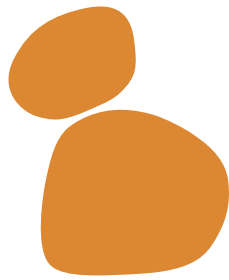
www.les-voutes.com

PIZZAS
POISSONS
SALADES
TAGLIATELLES
GRILLADES



13 Rue d'Aigues Passes - MENDE - 04 66 49 00 05





CŒUR LOZÈRE
CENTRE COMMERCIAL

HYPER 

S'ENGAGE À RESTER :

**LE MOINS CHER
DE LOZÈRE !
ET VOUS LE PROUVE :**

Si vous trouvez un produit alimentaire moins cher ailleurs en Lozère, nous nous engageons **à baisser notre prix en moins de 24h et à vous offrir un bon d'achat de 10€*** !

* hors promo & soldes, à produit strictement comparable, avec production d'une preuve d'achat auprès de l'accueil du magasin.



LE PRIX